Par : Zakaria EL FAIZ

Correction sur le groupe Facebook : Courspress

Exercices de la première partie. (Les trois exercices)

Exercice 1:

L'entreprise «ALPHA METAL» au capital de 2.000.000 DH organise une comptabilité analytique trimestrielle. Pour le premier trimestre 2002, le service comptable vous fournit les charges suivantes:

- Achats de matières premières : 49.350 DH
- Prime d'assurance (annuelle) : 9.000 DH.
- Location et charges locatives : 4000 DH.
- Entretien et réparation (9 mois) 6.000 DH.
- Transport : 10.000 DH.
- Frais postaux (semestriel) : 9.000 DH.
- Impôts et taxes (annuels) : 24.000 DH.
- Rémunération du personnel : 100.000 DH.
- Amortissements (annuel) **(1)** : 36.000 DH.
- Pénalité fiscale : 3.000 DH.

Autres informations:

- Rémunération trimestrielle du dirigeant 8.000 DH.
- Rémunérations théorique annuelle du capital 24.000 DH.

(1) Dont 6000 relatif aux frais préliminaires.

- ALPHA METAL est une entreprise individuelle.
- Sauf indication contraire la charge est trimestrielle.

Travail à faire:

1/ Déterminer les charges de la comptabilité générale.

2°/ Déterminer les charges supplétives.

3°/ Déterminer les charges non incorporables.

4°/ Déterminer les charges de la comptabilité analytique.

Exercice II :

L'entreprise « PROLEC SARL », au capital 1.500.000 DH, organise une comptabilité analytique mensuelle. Pour le mois de janvier 2002, le service comptable vous fournit les données suivantes:

- Achats de matières premières :	197.400 DH.
- Location et charges locatives (trimestrielle)	7.200 DH.
- Publicité :	7.800 DH.
- Impôts et taxes (annuels) :	58.320 DH.
- Rémunérations du personnel :	390.000 DH.
- Intérêts des emprunts (semestriels) :	18.000 DH.
- Pénalité fiscale :	2.500 DH.

Autres informations :

- Les immobilisations de l'entreprise ont une valeur actuelle de 420.000 DH et une durée d'usage de 25 ans (la valeur d'origine est 120.000 DH, durée vie 10 ans, amorties (linéairement).

- Les capitaux propres sont rémunérés au taux annuel de 12 %.

- Sauf indication contraire la charge est mensuelle.

Travail à faire:

1°/ Déterminer les charges de la comptabilité générale.

2°/ Déterminer les charges supplétives.

3°/ Déterminer les charges non incorporables.

4°/ Déterminer les charges d'usage.

5°/ Déterminer les charges de la comptabilité analytique.

Exercice III :

La société « Aluminium -Co » commercialise des poutrelles et des profilés d'aluminium.

Pour le deuxième trimestre 2002, le service comptabilité vous fournit les informations suivantes:

Stocks initiaux:

- poutrelles: 1500 unités à 200 DI-I l'unité.

- Profilés : 900 unités à 250 DH l'unité.

Stock Finaux:

- poutrelles : 1200 unité à 200 DH l'unité.
- profilés : 1050 unités à 250 DH l'unité.

Achats

- poutrelles : 2250 unité à 200 DH l'unité.
- profilés : 1500 unités à 250 DH l'unité.

Ventes

- poutrelles : prix de vente 400 DE l'unité
- Profilés : prix de vente 500 DH l'unité

- Frais de personnel : 150.000 DH dont 60% aux poutrelles et 40% aux profilés.
- Autres charges externes : 80.000 DH dont 35% aux poutrelles et 65% aux profilés.
- Impôts et taxes (poste 616) : 100.000 DH dont 40% aux poutrelles et 60% aux profilés.
- Autres charges d'exploitation : 30.000 DH dont 50% aux poutrelles et 50% aux profilés.
- Dotations aux amortissements : 60.000 DH dont 50% aux poutrelles et 50% aux profilés.
- Une pénalité fiscale de 60.000 DH a été déjà enregistrée.
- Un incendie a occasionné des dégâts de 30000 DH.
- L'impôt sur les résultats est de 80000 DH.
- Le travail du dirigeant propriétaire est estimé à 12000 DH par mois.
- La rémunération des capitaux propres est de 10% l'an (capitaux propres s'élèvent à 1.600.000 DH)
- Les charges supplétives sont à répartir 50% poutrelles et 50% profilés.

Travail à faire:

1°/ Calculez les coûts de revient ct les résultats analytiques sur les poutrelles et sur les profilés.

2°/ Déterminer les charges supplétives.

3°/ Déterminer les charges non incorporables.

4°/ Retrouvez le résultat de la comptabilité générale.

NB: L'entreprise organise une comptabilité analytique trimestrielle.